

> **DOSSIERS** : LA MICRO-FOLIE
GESTION DES DÉCHETS



www.saint-aigulin.fr

P.4
**LES VŒUX
DU CONSEIL
MUNICIPAL**

P.22
**LA GRANDE
RÉUSSITE DU
MARCHÉ DE NOËL**

P.24
**LE NOUVEAU
CENTRE DE SECOURS
BIENTÔT TERMINÉ**



ÉDITO

Chères Saint-Aigulinoises, chers Saint-Aigulinois,
Alors que les premières lueurs de 2025 éclairent notre belle commune, je prends la plume avec enthousiasme pour partager avec vous ces moments précieux où l'espoir et les projets se mêlent aux souvenirs de l'année écoulée. À chacune et chacun d'entre vous, je souhaite que cette nouvelle année soit porteuse de joies et de grandes réussites, de rêves accomplis et de bonheurs partagés.

L'année qui vient de s'achever nous a montré, une fois encore, la force exceptionnelle de notre communauté. Ensemble, nous avons donné vie au plus important des projets de cette mandature : la rénovation complète de notre piscine municipale, ce projet cher à nos cœurs, où les enfants de Saint-Aigulin et d'ailleurs ont ou vont apprendre à nager. Cet été, nos séniors mais aussi toutes les autres générations, ont participé aux séances d'aquagym ou de yoga pour leur plus grand plaisir.

“ Nous avons donné vie au plus important des projets de cette mandature ”

Ces réussites, nous les devons à notre engagement à tous. Je pense particulièrement à nos associations et nos bénévoles, qui font battre le cœur de Saint-Aigulin. À nos agents municipaux, dont le dévouement quotidien permet à notre commune de fonctionner et de progresser. À nos sapeurs-pompiers, dont le courage est remarquable, à nos gendarmes pour leur engagement et leur sens du devoir.

Je ne vous cache pas que 2025 nous réserve son lot de défis. Le contexte national nous impose des choix parfois difficiles. Certains projets, comme la réfection de la place de la Victoire, devront être reportés en 2026. Mais ces contraintes ne freineront pas notre ambition pour Saint-Aigulin. Nous lancerons cette année la rénovation de l'ancienne mission locale et si possible la rénovation complète du logement communal situé au 6 avenue de Saintonge. Après l'installation des services en cœur de bourg nous souhaitons favoriser le développement économique qui reste une priorité, car créer des emplois durables, c'est préparer l'avenir de nos enfants. Pour cela nous sommes accompagnés par notre manager de commerce Daniel Louineau parmi nous depuis le 1er septembre, et avec lequel nous travaillons sur la revitalisation économique à travers un ensemble d'actions

destinées à promouvoir l'émergence de nouvelles activités et la création de nouveaux emplois.

Plus que jamais, j'ai la conviction que c'est ensemble que nous réussissons. Votre participation à la vie de notre commune est précieuse. Que ce soit lors de nos réunions publiques, dans nos associations ou simplement en prenant soin de notre cadre de vie commun, chacun d'entre vous peut contribuer à faire de Saint-Aigulin une commune toujours plus agréable à vivre.

Je tiens aussi à saluer nos entreprises locales et nos partenaires institutionnels, dont la confiance et l'engagement à nos côtés sont essentiels. Ensemble, nous continuerons à faire grandir Saint-Aigulin tout en préservant ce qui fait son charme : sa convivialité, sa solidarité, son dynamisme.

En ces temps parfois incertains, gardons confiance en l'avenir. Nous devons nous réinventer face aux défis, portés par notre énergie et notre créativité. C'est cette force collective qui nous permettra de continuer à avancer en 2025. Chères Saint-Aigulinoises, chers Saint-Aigulinois, que 2025 nous permette de continuer à construire ensemble la commune chaleureuse et dynamique que nous aimons tant.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2025.

Belle et heureuse année à toutes et à tous !

Brigitte QUANTIN
Maire

SOMMAIRE



N°168

Bulletin Municipal d'Informations
de la mairie de Saint-Aigulin
1 rue Victor Hugo
17360 SAINT-AIGULIN
Tél. : 05.46.04.80.16
Fax : 05.46.04.88.13

Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermée le samedi

Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr
Saint-Aigulin-Demain

Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

Rédaction :

Anne Dribault

Comité de lecture :

Charline Carré
Hélène Legendre
Claude Garnier

Maquette, mise en page

et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

Crédits photos :

Couverture : Nataniel Halberstam
Dépôt légal : n°1217 à parution

Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,
contactez le service information
au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le télécharger
sur le site de la mairie :

www.saint-aigulin.fr

ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les
personnes qui ont collaboré à
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés à
cette brochure, des erreurs ont
pu se glisser, merci de bien
vouloir nous en excuser. Sous
réserve d'erreurs typographiques.

*En fonction des impératifs
communaux, (délai, espaces
disponibles, etc.) le rédacteur en
chef se réserve le droit de
modifier, raccourcir, ou ne pas
publier, les textes qui lui
parviennent.*

Parution du prochain numéro :
avril 2025



4 NOTRE COMMUNE

Le Plan Communal de Sauvegarde
Les vœux du Conseil Municipal
Une section JSP va être créée
Lotissement des Grands Champs : première maison
Repas à la cantine : un moment de calme et de respect
Le Centre de Secours : les travaux bientôt terminés
Nouvelle activité : Pépinière Moulinier



17 DOSSIERS

Cap pour la gestion des déchets :

Engageons-nous collectivement !

La Micro-Folie ouvre ses portes

aux habitants de Saint-Aigulin !



20 VIE LOCALE

Cérémonie du 11 novembre 2024

L'école maternelle

La Sainte Barbe, patronne des pompiers

ASA : Le marché de Noël a été une réussite complète

Noël écolo et solidaire

L'église Saint-Fort et son orgue

Les bienfaits de l'art (BDA) - VIE - Recensement



26 VIE ASSOCIATIVE

Karaté Club - ARHSA

ADMR

L'ensemble de la Dronne - Les Amis de l'Orgue

Art, Culture & Loisirs - Tennis Club

Don du Sang - Asteur Poker

Cheerleader Cheer - Amicale des pêcheurs

La petite boule aigulinoise

30 **VIE PRATIQUE**

31 **AGENDA**

VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

PERMANENCES DU MAIRE sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Brigitte QUANTIN

PERMANENCES DES ADJOINTS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Christophe BONNIN

■ Anne DRIBAUT

■ Yves REIGNER

DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Dany CELLIER

■ Jacky GARD

■ Jacques JULLIEN

■ Patrice PELET

■ Philippe PERNA

ACTUALITÉS

Le Plan Communal de Sauvegarde : une étape essentielle pour la sécurité de notre commune



La commune de Saint-Aigulin franchit une étape majeure dans sa préparation aux situations d'urgence. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), outil stratégique pour faire face aux crises, est sur le point d'être finalisé.

Ce document opérationnel, élaboré en concertation avec les services municipaux, les acteurs locaux et les autorités compétentes, vise à garantir une réponse coordonnée et efficace en cas de sinistre.

QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

Le PCS est un document qui a pour objectif principal d'organiser les moyens humains, matériels et logistiques nécessaires pour protéger la population en cas de crise : inondation, incendie, tempête, accident industriel, ou autre événement mettant en péril la sécurité des habitants.

UN OUTIL POUR PROTÉGER ET COORDONNER

Le PCS recense les risques potentiels sur le territoire et prévoit des procédures d'alerte, d'évacuation, et d'accueil des sinistrés. Il définit également les rôles et missions de chaque acteur impliqué dans la gestion de crise : élus, services municipaux, associations, ou encore citoyens

volontaires.

Pour Saint-Aigulin, ce plan permet de répondre efficacement aux spécificités locales, comme les crues potentielles de la Dronne, les aléas climatiques ou les situations de coupure prolongée des réseaux d'énergie.

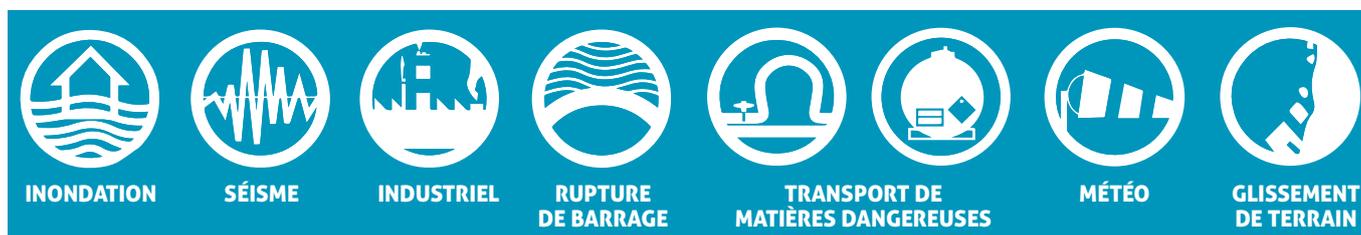
UN TRAVAIL COLLECTIF POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

La finalisation du PCS est le fruit d'un travail collaboratif. Des réunions ont été organisées avec des partenaires tels que la Préfecture, les sapeurs-pompiers, et les associations locales, pour s'assurer que le plan couvre l'ensemble des risques identifiés.

ET APRÈS ?

Une fois adopté, le PCS pourra être testé à travers des exercices de simulation. Ces mises en situation permettront de vérifier la réactivité des équipes, de repérer d'éventuelles lacunes et d'assurer une sensibilisation des habitants.

Saint-Aigulin pourra ainsi compter sur un dispositif robuste pour faire face aux imprévus et garantir la sécurité de sa population. Ce travail souligne une nouvelle fois l'engagement de la municipalité pour le bien-être et la protection des Aigulinois.



VŒUX DU MAIRE**Les vœux du Conseil municipal pour 2025**

Ce mardi 7 janvier 2025, la traditionnelle cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal de Saint-Aigulin s'est tenue au foyer municipal, rassemblant plus de 200 personnes.

En présence des maires du Sud Saintonge et des conseillers départementaux Jeanne Blanc et Yves Poujade, le maire a adressé un message d'engagement collectif, appelant à conjuguer vigilance et créativité pour faire de chaque défi une opportunité en cette nouvelle année.



© J.L. Blois

© J.L. Blois

**JEUNES SAPEURS-POMPIERS****Une section JSP va être créée à Saint-Aigulin**

Bonne nouvelle pour la commune de Saint-Aigulin les communes voisines et leurs jeunes habitants !

À partir de la rentrée scolaire 2025, une nouvelle section de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) verra le jour. Cette initiative vise à offrir aux jeunes de 13 à 15 ans l'opportunité de découvrir le monde des sapeurs-pompiers tout en

développant des compétences humaines et techniques essentielles.

Les jeunes sapeurs-pompiers bénéficieront d'une formation complète, mêlant apprentissage théorique et pratique, qui leur permettra de se familiariser avec les missions de secours aux personnes prévention des risques et lutte contre l'incendie. En plus des entraînements physiques et des simulations d'interventions, ils participeront également à

des événements locaux, comme les Sainte-Barbe ou encore les défilés pour les journées de commémoration.

L'objectif est de promouvoir les valeurs de solidarité, d'entraide et de civisme, tout en offrant aux jeunes un cadre structuré et enrichissant.

Les inscriptions seront ouvertes à partir de mi-janvier 2025, et la session de recrutement aura lieu début juin.

Pour s'inscrire, rendez vous sur le site de l'association des jeunes sapeurs pompiers de Charente maritime :

<https://www.adjsp17.fr/>, onglet recrutement.

Il vous suffira ensuite de compléter le dossier en ligne sur démarche simplifiée.

Pour toutes questions vous pouvez contacter le chef du CIS Saint-Aigulin Capitaine Christophe Bonnin au +33 6 71 90 73 94 ou le Caporal Valentin Ganivet au +33 6 30 64 63 00.

Vous pouvez également nous rendre visite chaque dimanche en caserne.

En espérant vous retrouver nombreux et nombreuses en septembre.

© SDJS 17

LOTISSEMENT DES GRANDS CHAMPS

Un nouveau souffle pour Saint-Aigulin : la première maison en construction !

C'est une étape importante pour notre commune : la première maison du lotissement des Grands Champs est en train de prendre vie !

Depuis la vente de la première parcelle, le projet avance à grands pas, et les parpaings de cette nouvelle construction marquent le début d'une belle dynamique pour Saint-Aigulin.

Ce lotissement, conçu pour accueillir des familles et offrir un cadre de vie de qualité, représente une véritable aubaine pour le développement de notre commune. Situé dans un environnement calme et verdoyant en connexion directe avec le centre-bourg de notre commune, il propose des parcelles idéalement adaptées pour des projets de vie variés.

La création de ce lotissement s'inscrit dans notre volonté de renforcer l'attractivité de Saint-Aigulin, de favoriser l'installation de nouveaux habitants et de dynamiser l'économie locale. Chaque nouvelle maison contribue à l'avenir de notre territoire.

La photo de cette première parcelle en construction, avec les fondations déjà visibles, témoigne de cette

avancée concrète. Nous suivrons avec enthousiasme l'évolution de ce chantier et espérons que d'autres constructions viendront bientôt s'ajouter.

Le lotissement des Grands Champs n'est pas seulement un projet immobilier : c'est une invitation à construire ensemble le Saint-Aigulin de demain.



LOTISSEMENT Les Grands Champs

à partir de 31 000€

TERRAINS À VENDRE - 27 LOTS VIABILISÉS
de 600 à 1200m²



ÉDUCATION

Le moment du repas à la cantine : un moment de calme et de respect



À Saint-Aigulin, la cantine des deux écoles soulève quelques interrogations que parents d'élèves, agents, directeurs d'école et élus ont partagé. Depuis quelque temps, certains comportements perturbent l'ambiance du repas et les conditions de service du personnel communal.

Pour aider à résoudre cette situation, un courrier de rappel des consignes co-signé sera envoyé aux parents, accompagné de pictogrammes simples

rappelant les bonnes pratiques : rester assis, ne pas gaspiller la nourriture et veiller à un environnement calme. Ces règles visent à garantir que le temps du repas soit agréable pour tous.

Nous invitons les parents à rappeler à leurs enfants que le déjeuner est un moment privilégié pour partager un repas dans la sérénité. Un petit geste de chacun peut contribuer à rendre ce moment bien plus agréable pour tous les élèves.

LE NOUVEAU CENTRE DE SECOURS



Les travaux bientôt terminés

Après plusieurs mois de retard, les travaux de construction du nouveau Centre de secours se terminent. Le plus gros est fait, et il ne reste plus que quelques travaux de finition avant que nous puissions en prendre possession.

Impatients, nous espérons pouvoir déménager au printemps, pour pouvoir bénéficier et profiter d'un bâtiment moderne et adapté à nos besoins. Nous allons devoir prendre nos marques, dans ce nouveau

bâtiment, deux fois plus grand que notre centre de secours actuel.

Nous ne manquerons pas de vous le faire découvrir lors d'une journée porte ouverte, dès que cela sera possible pour nous.

Nous vous tiendrons informés.

Capitaine BONNIN Christophe
Chef de Centre

NOUVELLE ACTIVITÉ

Pépinière Moulinier



Une nouvelle pépinière pour les gourmands sur Saint-Aigulin : Pépinière Moulinier

La pépinière Moulinier vous propose plus de cent quatre-vingt variétés différentes d'arbres fruitiers (abricotiers, amandiers, cerisiers, cognassiers, figuiers, mûriers, nashis, noisetiers, noyers, oliviers, pêchers, plaqueminières, poiriers, pommiers, pruniers) ainsi qu'une soixantaine de petits fruits, arbres et arbustes pour haies gourmandes et jardin-forêt (caseilliers, cassissiers, framboisiers, groseilliers, groseilliers à maquereaux, myrtilliers, ronces sans épine, muroise, aronies, amélanchiers, argousiers, chalef d'automne, gomi du Japon, baie de goji et pleins d'autres). Toutes les cultures se font en pleine terre et en agriculture biologique pour des plants forts, sains et habitués à nos terres et sont greffés par mes soins. La vente se fait en racines nues durant l'hiver (de novembre à mars) pour un système racinaire puissant et donc une meilleure reprise.

La pépinière Moulinier n'est pas une pépinière comme vous avez l'habitude d'en voir. Ici les herbes folles et les insectes en tout genre ont leur place et font partie d'un tout. Cette biodiversité est mon allié le plus précieux pour la lutte contre les maladies et ravageurs. La diversité est aussi de mise dans les variétés proposées. En effet, en cette époque où tout va vers la standardisation, nous en oublions la richesse des variétés anciennes de fruits que nos aïeux voyaient sur les étalages. Afin de redécouvrir cette richesse, les variétés que je propose sont anciennes et rustiques (peu sensibles aux maladies) ainsi que locales pour certaines afin de défendre ce patrimoine culturel et gustatif. Pas de pommes «Gala» ou «Pink Lady» ici mais des variétés comme la «Reinette grise de Saintonge» ou «Patte de loup» pour ne citer que celles qui vous feront redécouvrir le goût des vrais fruits. Ces variétés n'ont pas besoin des dizaines de traitements et se gardent durant les longs mois d'hiver.

La pépinière est ouverte au public sur rendez-vous pour voir avec vous quels arbres vous correspondraient le mieux et venir retirer vos commandes. Les réservations pour l'hiver peuvent se faire dès le mois de septembre. La pépinière Moulinier se situe à la sortie de Saint-Aigulin direction La Barde, au 4 chemin des ombrières (chemin communal qui descend à la Dronne en face de la route qui monte au Maine Dufour). N'hésitez pas à me contacter pour toutes demandes ou conseils. Au plaisir de vous rencontrer.



Renseignements : Rémi Moulinier
Tél. : 06 70 09 53 52
Email : pepiniermoulinier@gmail.com
Internet : www.pepinieremoulinier.fr

HALLOWEEN AVEC LES CMJ

CMJ | CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Les jeunes ont fêté joyeusement Halloween !

Le jeudi 31 octobre, une joie terrifiante envahissait Saint-Aigulin.

Plus d'une centaine d'enfants accompagnés de leurs parents sont venus fêter Halloween.

Cette manifestation, organisée par le Conseil Municipal des Jeunes, a connu un vif succès.

Les festivités commencèrent en fin d'après-midi au foyer municipal où étaient organisés des ateliers créatifs, des jeux ainsi qu'un concours de déguisement.

Ensuite un cortège comptant plus d'une centaine d'enfants déguisés défila à la tombée de la nuit dans les rues afin de quémander des friandises ou bien de jeter des sorts ! La récolte fut bonne mais les jeunes organisateurs aidés par des élus adultes avaient prévu de distribuer des bonbons à tous les participants.

C'est par une Surprise Partie endiablée réservée aux 8-13 ans avec un super DJ que se terminait les festivités.

Bravo aux jeunes élus du CMJ, à leurs tuteurs élus, à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réalisation des belles décorations effrayantes, aux commerçants de Saint-Aigulin pour leur accueil bienveillant ainsi qu'à tous les habitants ayant fait preuve de générosité.

Rendez-vous est pris pour l'an prochain !



CULTURE POUR TOUS

Animations à la Médiathèque



Depuis le mois de septembre nous avons continué à proposer aux enfants deux animations par mois. Divers thèmes ont été abordés : Origami d'automne, Halloween, création d'une mangeoire.....

Avec le réseau des médiathèques de Haute-Saintonge, nous avons également contribué à porter le thème de l'année qui portait sur « le végétal dans tous ses états » en animant des ateliers « peinture avec fruits et légumes » et en créant des personnages « pelouse ».

A chaque animation, ce sont entre 8 et 10 participants qui nous ont rejoint.

Toujours dans le cadre du fil « vert » des médiathèques, nous avons également organisé des ateliers pour les adultes, autour d'un « tissage floral » ainsi qu'une conférence sur les huiles essentielles suivie de la création d'un roll-on spécial maux d'hiver dont l'animatrice était Katia Albert.

Et pour terminer cette saison, c'est la découverte d'un art japonais qui a permis à la dizaine de participantes de venir créer un kokedama.

Cette dynamique nous a donné envie de nous retrouver courant 2025, pour un autre atelier qui pourrait permettre de créer un autre roll-on contre les allergies par exemple !

Nous en profitons pour vous annoncer notre participation à la fête de la science le mercredi 12/02/2025 avec une animation proposée par l'Espace Mendes France à la salle Jules Ferry.

Un planétarium y sera installé et 2 séances seront proposées dans l'après-midi. Tout public.

Plus d'informations seront à venir au sein de votre médiathèque.

Et pour finir, comme annoncé au précédent semestre, la médiathèque accueillera la micro-folie et son médiateur culturel - Cédric Salah - à partir du mois de février. Elle restera 3 mois sur Saint-Aigulin avant de partir à nouveau dans les trois autres médiathèques participantes, soit Montendre, Montguyon et Montlieu-la-Garde.

Cette opportunité culturelle sera nécessairement source d'inspiration pour de prochains ateliers. Alors suivez notre actualité sur les réseaux sociaux ! nous serons ravis de vous accueillir

Notons qu'en cette fin d'année de nombreux romans, suspenses, policiers, livres d'aventure ont été acquis et vous attendent !

Venez découvrir de nouveaux auteurs ou retrouver tout simplement ceux que vous aimez lire.

Bonne Année à tous !



Renseignements :
Médiathèque de Saint-Aigulin
Tél. : 05 46 04 35 78
Mail : mediatheque.staigulin@gmail.com

ADRESSAGE

Un nom sur la boîte aux lettres : un petit geste pour une grande utilité !



Pas de nom sur votre boîte ? Vous jouez à cache-cache avec :

- **Les secours**, qui perdent un temps précieux pour vous trouver.
- **Votre facteur**, qui se creuse la tête pour deviner où déposer votre courrier.
- **Vos visiteurs**, qui finissent par appeler à l'aide en bas de votre rue.

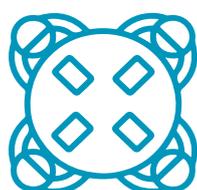
Solution facile : mettez votre nom, c'est mieux pour tout le monde !

Un autocollant, une étiquette, ou même un coup de feutre : ça ne coûte presque rien et ça peut tout changer.

Soyez malin : identifiez-vous pour être localisé !

Merci pour votre coopération et votre sens civique.

10 DANS VOTRE COMMUNE



Séance du 19 septembre 2024

Extraits du Compte rendu des délibérations du conseil municipal
Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2024

APPROUVE A L'UNANIMITE.

OBJET : FINANCES : DÉCISION

MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL : ACQUISITION D'UN VÉHICULE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre subi au mois d'août dernier aux ateliers municipaux.

Afin de pallier le manque de véhicules pour les services techniques, un camion-plateau a été cédé à la Commune.

Le prix de cet achat est fixé à 3.600 €

L'opération « acquisition de véhicules » n'ayant pas de crédit cette année, il convient de procéder à une décision modificative afin de pouvoir payer cette facture.

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2024	D.M.	MODIFICATION
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
OP. 150 : TRAVAUX AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX		750 200,00 €	- 3 600,00 €	746 600,00 €
OP. 177 : ACQUISITION DE VÉHICULES		0,00 €	+ 3 600,00 €	3 600,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2 487 521,45 €	0,00 €	2 487 521,45 €

Après examen des écritures, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** cette décision modificative du budget principal.

OBJET : FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS :

MODIFICATION D'ÉCRITURES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une modification d'écritures budgétaires sur le budget annexe lotissement des Grands Champs.

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2024	D.M.	MODIFICATION
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP. 70	ART. 7015	1 041 273,19 €	- 7 500,00 €	1 049 069,76 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 103 807,55 €	+ 7 500,00 €	2 111 307,55 €

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2024	D.M.	MODIFICATION
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP. 11	ART. 605	26 520 €	+ 7 500,00 €	34 020,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 103 807,55 €	+ 7 500,00 €	2 111 307,55 €

11 DANS VOTRE COMMUNE

Séance du 19 septembre 2024 (suite)

Après examen des écritures, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** cette décision modificative du budget annexe les Grands Champs.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSÉE PAR LE CDG17 EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que par délibération n°93_2024 du 15 novembre 2023, le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives du département et lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance.

Le dialogue social engagé préalablement au lancement de la consultation, entre les élus, administrateurs du centre de gestion, et les organisations syndicales représentatives du territoire, a abouti à la signature, à l'unanimité des participants, d'un accord local le 11 mars 2024 qui a notamment acté :

- L'adhésion obligatoire des agents au contrat collectif d'assurance prévoyance ;
- Les garanties du panier obligatoire incluant les garanties incapacité et invalidité au niveau de l'ACN et la garantie décès et perte totale et irréversible d'autonomie à 100% du salaire annuel brut ;
- Une participation employeur minimale à hauteur de 50% de la cotisation payée par l'agent pour les garanties du panier obligatoire.

La convention de participation prendra effet à compter du 1er janvier 2025 pour une durée maximale de 6 ans prorogable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CDG17.

Cette adhésion aura pour effet l'approbation de l'accord collectif local du 11 mars 2024 et notamment de rendre obligatoire la souscription de la couverture prévoyance par les agents éligibles et de mettre en place la participation employeur à hauteur de 50% minimum du coût des garanties du panier obligatoire.

Le Conseil peut décider de fixer une participation employeur supérieure au seuil minimal de

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement COLLECTEAM (courtier chargé de la gestion du

contrat) / ALLIANZ VIE (assureur porteur du risque) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec les taux suivants :

GARANTIES	TAUX DE COTISATION TTC
GARANTIES MINIMALES OBLIGATOIRES (AVEC PARTICIPATION EMPLOYEUR)	
INCAPACITÉ DE TRAVAIL	0,9
INVALIDITÉ PERMANENTE	0,65
DÉCÈS TOUTES CAUSES/ PTIA	0,25
TOTAL GARANTIES OBLIGATOIRES	1,80
GARANTIES OPTIONNELLES À ADHÉSION FACULTATIVE DE L'AGENT (SANS PARTICIPATION EMPLOYEUR)	
COMPLÉMENT INCAPACITÉ DE TRAVAIL RI CLM-CLD-CGM EN PLEIN TRAITEMENT	0,2
PERTE DE RETRAITE	0,5
TOTAL GARANTIES FACULTATIVES	0,7

En cas d'aggravation de la sinistralité, les cotisations peuvent être majorées, sous réserve de la mise en place d'une négociation sur la

base de la proposition de majoration de l'assureur, et dans la limite des taux de majoration maximum indiqués ci-dessous :

PÉRIODES	RATIO P/C NET DE FRAIS (PRESTATIONS SUR COTISATIONS HT)	TAUX DE MAJORATION MAXIMUM
ANNÉE 1	/	0%
ANNÉE 2	/	0%
ANNÉE 3 ET SUIVANTES	P/C ≤ 100%	0%
	P/C < 110%	5 %
	P/C < 120%	12 %
	P/C < 130%	15 %
	P/C > 130%	15%
LE P/C S'APPRÉCIE SUR LA BASE DU COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ DEPUIS LA DATE D'EFFET DU CONTRAT		

50% et/ou l'extension de la participation employeur à tout ou partie des garanties optionnelles au choix de l'agent et/ ou de moduler la participation dans un objectif d'intérêt social en prenant en compte le revenu des agents.

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le code des assurances ;
- Vu** les codes de la mutualité et de la sécurité sociale ;
- Vu** l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;
- Vu** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ;
- Vu** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ;
- Vu** l'accord collectif local du 11 mars 2024 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Charente-Maritime n°DEL-2024-07/n°01 du 2 juillet attribuant la convention de participation à COLLECTEAM / ALLIANZ VIE ;

Vu la convention de participation et son contrat collectif d'assurance conclus par le CDG17 en date du 23 juillet 2024 ;

Vu l'exposé du Maire et considérant l'intérêt d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** l'accord collectif local du 11 mars 2024
- **D'adhérer** à la convention de participation

Séance du 19 septembre 2024 (suite)

prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17 à effet du 1er janvier 2025 ;

– **De verser** une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50% du coût de ces garanties à compter de l'adhésion ;

– **D'inscrire** au budget les crédits annuels nécessaires au financement de la garantie prévoyance ;

– **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution et notamment la convention de pilotage du CDG17.

OBJET : DOMAINE : ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'un administré, propriétaire de trois parcelles situées en zone naturelle sur le territoire de la Commune de Saint-Aigulin, à savoir :

– Section YD n°56, pour une superficie de 9.920 m²

– Section F n°459, pour une superficie de 2.656 m²

– Section ZM n°31, pour une superficie de 7.610 m²

Cet administré souhaite céder ces parcelles à la Commune, à l'euro symbolique, les frais de notaire restant à la charge de la collectivité.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Accepte** l'acquisition des trois parcelles cédées par cet administré, à savoir :

– Section YD n°56, pour une superficie de 9.920 m²

– Section F n°459, pour une superficie de 2.656 m²

– Section ZM n°31, pour une superficie de 7.610 m²

– **Dit** que le prix de cette acquisition est fixé à l'euro symbolique, les frais de notaire restant à la charge de la collectivité

– **Mandate** Madame le Maire ou son représentant à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : ASSOCIATION : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE ASSOCIATION LES CHEERLEADERS CHEERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association sportive sur le territoire communal, les Cheerleader Cheer, proposant une variante sportive et moderne à l'activité de majorettes. Afin d'aider cette association à démarrer son activité, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lui accorder une subvention de fonctionnement de 1.000 €.

Également, elle propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'installation de 1.000 €, pour permettre à cette association de couvrir les premières acquisitions de matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Décide** de verser une subvention de fonctionnement de 1.000 € à la nouvelle association communale les Cheerleader Cheer

– **Décide** de verser une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association les Cheerleader Cheer pour son installation

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision

OBJET : RENOUELEMENT D'UNE OPERATIION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUELEMENT URBAIN SUR LA COMMUNE

Le territoire de la Haute-Saintonge relance sa dynamique de l'amélioration de l'habitat en signant un Pacte Territorial avec l'ANAH sur la période 2025-2029 et en proposant aux communes de signer une nouvelle convention d'OPAH-RU pour insuffler ou continuer la dynamique localement forte.

Les orientations du territoire de la Haute-Saintonge sont :

– La rénovation énergétique des logements

– L'éradication de la vacance

– La primo-accession

– La création de logements locatifs de qualité

– La lutte contre le logement indigne et dégradé

– L'amélioration au maintien à domicile

Les publics cibles sont les propriétaires occupants modestes et très modestes et les propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement via le Loc'Avantage de l'ANAH.

La commune souhaite compléter le dispositif en définissant un périmètre « Renouveau urbain », dans lequel seront retrouvés les objectifs de revitalisation du bourg. Dans ce secteur « RU », des actions spécifiques pourront être menées pour renforcer cette action d'amélioration du parc de logements existants. La commune incitera les propriétaires à rénover leurs logements par de l'ingénierie (communication, explication, pédagogie, études de faisabilité, etc.) et par des subventions locales sur les sujets prioritaires identifiés.

L'OPAH-RU pourra également, si le cadre incitatif montre ses limites, recourir à des outils coercitifs (traitement de l'insalubrité, démolitions, actions foncières, déclarations d'utilité publique, ...).

La réussite de cette OPAH-RU est conditionnée à un engagement financier de la commune et de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge au côté de l'ANAH. Cet engagement se matérialise par la signature de la convention de mise en œuvre de l'OPAH-RU et par l'attribution de subventions communales complémentaires. La pérennité des outils et des subventions est aussi une des clés de réussite, l'opération durera donc 5ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Les subventions communales sont cumulables aux aides, ANAH, CDCHS, autres et sont les suivantes :

Partout dans la commune :

– 2000 € par propriétaire occupant ou bailleur pour la sortie de vacance de plus d'un an en complément d'une aide de l'ANAH (10 par an, dont au moins 4 en secteur RU) ;

Exclusivement à l'intérieur du périmètre RU (défini ci-dessous) :

– 2000 € par propriétaire pour des travaux de ravalement de façade (5 par an).

Le budget annuel est donc de 150 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
SORTIE DE VACANCE	20 000 €	100 000 €				
RAVALEMENT FAÇADE RU	10 000 €	50 000 €				
TOTAL ANNÉE	30 000 €	150 000 €				

Séance du 19 septembre 2024 (suite)



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De renouveler** l'OPAH-RU pour une durée de 5 ans,
- **De donner** pouvoir au Maire pour signer

toutes les pièces administratives et financières relatives à la procédure d'OPAH-RU,

- **D'inscrire** aux budgets des cinq prochaines années les crédits nécessaires au versement des aides complémentaires aux propriétaires

privés, pour un montant prévisionnel total de 150 000 €,

- **De mettre** à la disposition du public en mairie, pendant un mois, le projet de convention.

Séance du 15 octobre 2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ.

OBJET : FINANCES : DÉCISION MODIFI-

CATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL : ACQUISITION D'UN VÉHICULE ET TERRAIN

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre subi au mois d'août dernier aux ateliers municipaux.

Afin de pallier le manque de véhicules pour les services techniques, il convient de prévoir une somme pour l'acquisition d'un nouvel utilitaire.

Également, il convient d'abonder le chapitre « Acquisition de terrains », afin de pallier les frais liés à l'acquisition d'un terrain :

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2024	D.M.	MODIFICATION
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
OP. 142 : ACQUISITION DE TERRAINS		110 000,00 €	+ 10 000,00 €	120 000,00 €
OP. 150 : TRAVAUX AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX		746 600,00 €	- 30 000,00 €	716 600,00 €
OP. 177 : ACQUISITION DE VÉHICULES		3 600,00 €	+ 20 000,00 €	23 600,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2 487 521,45 €	0,00 €	2 487 521,45 €

Séance du 15 octobre 2024 (suite)

Après examen des écritures, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** cette décision modificative du budget principal.

OBJET : RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Madame le Maire rappelle que la Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan local d'Urbanisme par délibération en date du 03 octobre 2022.

L'article 151–2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comprennent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

L'article L151–5 du code de l'urbanisme dispose que le PADD définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141–3 et L. 141–8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251–1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424–9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433–7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123–1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151–4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà

mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153–27.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Lorsque le territoire du plan local d'urbanisme intercommunal comprend au moins une commune exposée au recul du trait de côte, les orientations générales mentionnées aux 1° et 2° du présent article prennent en compte l'adaptation des espaces agricoles, naturels et forestiers, des activités humaines et des espaces urbanisés exposés à ce recul.

Conformément à l'article L153–12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de PLU.

Madame Le Maire détaille alors les orientations générales au projet de PADD en suivant le projet de ce document :

Axe 1 : Accueillir de nouvelles populations tout en respectant les paysages et le patrimoine

– Miser sur une augmentation de la population et anticiper les besoins des nouveaux ménages
– S'appuyer sur les groupements bâtis existants pour la création de nouveaux logements

– Limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers en priorisant la densification

– Veiller à la qualité des entrées de ville en développant une urbanisation qualitative

– Prévoir le développement d'un habitat adapté aux évolutions de la structure démographique de la Commune

– Requalifier le parc de logements existant

– Diversifier l'offre de logements en l'adaptant aux besoins des habitants et aux évolutions des manières d'habiter

– Intégrer le paysage comme étant une composante à part entière de l'aménagement du territoire et de sa qualité de vie

– Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti du territoire

– Engager des actions permettant la requalification des bâtis et des friches dans les centres des bourgs et villages

– Intégrer la composante paysagère dans tous les projets d'aménagement

Axe 2 : un territoire qui répond aux besoins du quotidien

– Inscrire le développement de l'activité économique dans un contexte de sobriété

foncière et de renforcement de l'existant

– Encourager le développement d'une économie et de services répondant aux besoins locaux

– Soutenir l'activité agricole et sa pluralité, tout en accompagnant ses évolutions, en particulier en faveur de pratiques raisonnées et respectueuses de l'environnement et des ressources du territoire

– Rendre possible la cohabitation harmonieuse entre l'activité agricole et son environnement

– Encourager le développement d'un tourisme vert basé sur les atouts patrimoniaux du territoire

– Créer les conditions d'un cadre de vie favorable à la santé et au bien-être des personnes

Développer le maillage de liaisons douces

Axe 3 : Une commune sensible aux modifications climatiques

– Participer à la lutte contre le changement climatique et s'adapter à ses conséquences

– Participer à la préservation des milieux naturels

– Assurer le fonctionnement du réseau écologique du territoire pour favoriser l'accueil et le développement des espèces

– Assurer une bonne gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

– Adopter une gestion durable des eaux pluviales

– Limiter la consommation énergétique du territoire

– Produire et consommer une énergie locale

– Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et technologiques

– Éviter d'exposer les populations aux nuisances

Après cet exposé, Madame le Maire déclare le débat ouvert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **s'exprime** sur le contenu des axes déclinés dans le PADD, aucune observation majeure n'est formulée

– **prend acte** de la tenue ce jour, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du projet de plu ainsi que le prévoit l'article L153–12 du code de l'urbanisme.

– **Autorise** Monsieur le Maire à sursoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L424–1 du code de l'urbanisme, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuses l'exécution du futur PLU (conformément à l'article L153–11 du code de l'urbanisme)

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

La délibération sera transmise au préfet et fera

Séance du 15 octobre 2024 (suite)

l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

OBJET : ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a, par délibération du 06 février 2024, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents.

Madame le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant. En cas d'adhésion au contrat groupe, la Commune sera amenée à

signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion versés au Centre de Gestion s'élèvent à 0,32 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et à 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 452-40 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 04 septembre 2024 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie RELYENS MUTUAL INSURANCE, RELYENS LIFE

INSURANCE et le courtier RELYENS SPS ;

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Considérant que ce contrat doit être soumis à la commande publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** les taux et prestations négociés pour la collectivité de Saint-Aigulin par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire,

– **Accepte** la proposition du Centre de Gestion, à savoir :

– Assureur : RELYENS MUTUAL INSURANCE, RELYENS LIFE INSURANCE / RELYENS SPS

– Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025

TAUX ET PRISE EN CHARGE DE L'ASSUREUR	
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES AFFILIÉS À LA CNRACL – 0 À 39 AGENTS	
GARANTIES	TAUX
Décès + citis (accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle : y compris temps partiel thérapeutique) + incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant.	7,09 %
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES AFFILIÉS À L'IRCANTEC ET AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC	
GARANTIES	TAUX
Agents effectuant plus ou moins 150 heures par trimestre : Accident du travail / maladie imputable au service + maladie grave + maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire"	1,01 %
Avec une franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire.	

– **Décide** d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2025 au contrat groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2025-2028), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois ;

– **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion ;

PREND ACTE

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,32 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC), s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquiescer, annuellement, et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion.

OBJET : ADHÉSION À LA CONVENTION-CADRE RELATIVE AUX MISSIONS FACULTATIVES PROPOSÉES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose aux collectivités et établissements publics de Charente-Maritime des missions facultatives, telles que le service d'intérim territorial, le contrôle des dossiers de retraite CNRACL, la confection de la paie publique...

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités et établissements publics, le CDG17 a décidé de regrouper l'ensemble des missions facultatives au sein d'une convention-cadre.

La signature de cette convention n'engage pas la collectivité à recourir à l'ensemble des missions facultatives.

La signature de cette convention permet de recourir aux missions proposées, selon les modalités détaillées dans les conditions particulières. En effet, chaque mission facultative proposée fait l'objet d'une fiche annexée à la convention qui précise les conditions particulières d'utilisation.

Cette liste de missions est susceptible d'évoluer en fonction des besoins des collectivités et établissements publics, des évolutions réglementaires et des décisions prises par le Conseil d'administration du CDG17.

Seules certaines missions (médiation préalable obligatoire, assurance des risques statutaires, protection sociale complémentaire) font l'objet, chacune d'elles, d'une convention spécifique. Le Conseil d'administration du CDG17 peut, au cours d'une année civile, supprimer et/ou créer une ou plusieurs missions facultatives.

Il peut également procéder, en cours d'année, à une révision d'une ou plusieurs missions et/ou des tarifs, notamment en cas d'évolution

Séance du 15 octobre 2024 (suite)

importante des éléments de composition du coût de la mission.

Dans ce cas, ces évolutions s'appliquent à la convention en cours, à la date fixée par la délibération du Conseil d'administration du CDG17, sans qu'il soit nécessaire qu'un avenant soit signé.

Cette convention unique d'adhésion prend effet au plus tôt au 1er janvier 2025 (ou à la date de sa signature, si elle est postérieure) et arrive à son terme au 31 décembre 2027.

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, **Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-34 à L. 452-48, **Vu** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, **Vu** la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime n° DEL-2024-09-3 du 4 septembre 2024 approuvant les termes de la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, et autorisant le Président à la signer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Décide** adhérer à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, ci-annexée,
– **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention-cadre, ainsi que tous les actes s'y rapportant (fiches de saisine, demandes de mission, bulletins d'inscription...), et d'engager les sommes afférentes.

OBJET : CONVENTION DE SOUTIEN « COMMUNES ET GROUPEMENTS COMMUNAUX » POUR LA LUTTE CONTRE

LES DÉCHETS ABANDONNÉS DIFFUS

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, CITEO a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

Quant à elle, la Collectivité assure, seule, des opérations de nettoyage des déchets

abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Considérant l'intérêt que présente la Commune de Saint-Aigulin pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITEO, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer ladite Convention, à échéance au 31 décembre 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales (notamment l'article L.2212-2)

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et R.543-53 à R.543-56),

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Article 1^{er}** : La Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo est approuvée.

– **Article 2** : Madame le Maire est autorisée à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo, pour la période du 15 octobre 2024 au 31 décembre 2025.



AUJOURD'HUI, J'ARRÊTE DE PRENDRE LA TERRE POUR UNE POUBELLE

DOSSIER #1

La Micro-Folie ouvre ses portes aux habitants de Saint-Aigulin !

©Daniel Rapach - Dicom - Ville de Lille



Le projet Micro-Folie est un dispositif culturel de proximité porté par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette en lien avec 12 établissements nationaux fondateurs tels que le musée du Louvre, le Centre Pompidou ou encore l'Opéra national de Paris.

Cet espace culturel, inauguré en novembre 2023 au plus proche des habitants – dans la salle Michel Colucci - propose une offre unique et ludique. Plusieurs milliers de chefs-d'œuvre numérisés en haute définition et issus de nombreuses institutions et musées régionaux, nationaux et internationaux sont ainsi à la portée de tout un chacun via le musée numérique.

La commune de Saint-Aigulin a fait le pari de rendre la culture accessible en offrant aux publics une expérience enrichissante, interactive et entièrement gratuite, les invitant à voyager à travers le temps, les cultures et l'histoire. Intégré dans la démarche de revitalisation portée par le programme "Petites Villes de Demain", cette Micro-Folie joue un rôle central en facilitant l'accès à la culture.

ESPACE DE RÉALITÉ VIRTUELLE

Visitez Pompéi ou nagez au milieu des dauphins grâce aux casques de réalité virtuelle.

MUSÉE NUMÉRIQUE

Découvrez des milliers d'œuvres peintures, sculptures, musiques de France et d'ailleurs.

ANIMATIONS ENFANTS

Participez avec les plus jeunes aux ateliers proposés.

LE MUSÉE NUMÉRIQUE : LE CŒUR DE LA MICRO-FOLIE

Le Musée numérique, socle commun à toutes les Micro-Folies du réseau, permet à chacun de découvrir les chefs-d'œuvre réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques. Il est disponible en plusieurs langues.

Concrètement, un écran, des tablettes et un système de sonorisation performant permettent à toutes les formes artistiques d'être mises à l'honneur et de plonger le visiteur au sein des contenus.

Les collections proposées par La Villette au sein de l'outil Micro-Folie sont riches et variées. 15 collections d'envergure régionale, nationale et internationale sont actuellement disponibles.

Disponibles en **mode libre**, ces collections permettent aux utilisateurs de découvrir et d'explorer à leur rythme des

chefs-d'œuvre de différentes époques et cultures.

Cette dynamique ouverte favorise une appropriation personnelle et interactive des œuvres, enrichissant ainsi l'expérience culturelle de chaque visiteur, tout en permettant une grande flexibilité dans les parcours éducatifs proposés. Chaque année le réseau Micro-Folie s'enrichit de 2 à 3 collections.

LA RÉALITÉ VIRTUELLE - VR : L'EXPLORATION INTERACTIVE

Deux casques sont à la disposition du public pour permettre, avec tout le confort nécessaire, de vivre une immersion à 360° à l'aide des deux casques de Réalité Virtuelle disponibles.

Ces séances immersives vous transportent dans des lieux emblématiques, des œuvres d'art en 3D et des documentaires interactifs. **Dispositif accessible à partir de 12 ans.**

LES GRANDS OBJECTIFS DES VISITES ANIMÉES :

Les visites animées quant à elles sont préparées par le médiateur culturel qui alterne entre une sélection d'œuvres du Musée numérique et des activités issues des malettes pédagogiques. L'accent est mis sur la découverte et l'apprentissage à travers le jeu, l'observation et la discussion. Les visites animées sont adaptées à un contexte scolaire, périscolaire, associatif ou médico-social. Les tablettes numériques peuvent être comprises ou non dans les visites animées en fonction de l'âge et des besoins des participants.

MICRO-FOLIE
MUSÉE NUMÉRIQUE ITINÉRANT

Venez vivre l'expérience !

Mail : microfolies@montlieuagarde17.fr • Tél. : 06 70 62 89 01
facebook.com/microfoliedes3monts - instagram.com/microfoliedes3monts

DU 11 FÉVRIER AU 10 MAI 2025

Mardi au vendredi :
10h-12h • 14h-18h

Lundi et dimanche :
fermé



MEDIATHEQUE • SAINT-AIGULIN

DOSSIER #2



Cap pour la gestion des déchets : Engageons-nous collectivement !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, un tournant important a été pris dans la gestion des déchets ménagers : les déchets fermentescibles ne sont plus tolérés dans nos poubelles classiques. Pour répondre à cette exigence, plusieurs solutions s'offrent à nous, habitants de Saint-Aigulin, telles que le compostage individuel, les composteurs collectifs, ou encore l'adoption de poules.

La Communauté de Communes de Haute-Saintonge (CdC) poursuit ses efforts en annonçant une nouvelle mesure, effective au 1er janvier 2025 : l'utilisation de sacs-poubelle transparents pour renforcer le tri des déchets ménagers. Une distribution gratuite de sacs de 30 litres accompagnera cette transition.

UNE PÉRIODE D'ADAPTATION POUR MIEUX TRIER

Dans un premier temps, l'utilisation des sacs transparents sera incitative, offrant à chacun un temps d'adaptation. Cependant, la CdC avertit : en cas de manquements répétés, comme l'absence totale de tri, un refus de collecte pourra être appliqué.

Ce dispositif vise à responsabiliser les habitants pour une gestion des déchets plus durable. Il s'accompagne d'initiatives pour démocratiser l'usage des composteurs et encourager les gestes de tri au quotidien.

SAINT-AIGULIN : UN EFFORT COLLECTIF NÉCESSAIRE

À Saint-Aigulin, malgré les efforts de nombreux administrés, des progrès restent à faire pour atteindre les objectifs fixés par la Communauté de Communes. Rappelons que maintenir une politique de gestion des

déchets efficace permet de limiter le coût global du traitement des déchets, bénéfique pour tous.

COMMENT AGIR ?

Adopter des gestes simples : trier ses déchets, composter, ou installer un poulailler.

Se renseigner sur les solutions proposées par la CdC : composteurs individuels et collectifs disponibles, astuces de tri, etc.

Pour toute information, le service de gestion des déchets de la Haute-Saintonge se tient à votre disposition. Vous pouvez les joindre au 05 46 48 78 34 ou par mail à service-om@haute-saintonge.org.

UNE QUESTION SUR LES COLLECTES ? SUR LE TRI SÉLECTIF ?

N'hésitez pas à télécharger l'application « Guide du tri »



<https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.ecoemballage.guidedutri>



<https://apps.apple.com/fr/app/guide-du-tri/id485709444>

Ou sur le site web :

Guide du tri :

<https://on-ne-lache-rien.citeo.com/#open-modal-guide-du-tri>

Engageons-nous dès maintenant pour faire de Saint-Aigulin un modèle de gestion durable des déchets, et relevons ensemble ce défi collectif !

MEMO TRI EN HAUTE-SAINTONGE



À TRIER EMBALLAGES

TOUS LES PAPIERS

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUS LES PETITS EMBALLAGES EN CARTON

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL Y COMPRIS LES DOSETTES

1 → BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, NON EMPILÉS
→ APLATIR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE SUR LE SENS DE LA LONGUEUR

À TRIER VERRE

EMBALLAGES EN VERRE BOUTEILLES, POT, BOCAUX ET FLACONS EN VERRE

1 → BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, PAS DE VAISSELLE

À TRIER TEXTILES

VÊTEMENTS, CHAUSSURES PAR PAIRE ET LACETS LIÉS, LINGE, MAROQUINERIE (MIS DANS UN SAC)

À JETER ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

DÉCHETS D'HYGIÈNE, TISSUS ET VAISSELLE CASSÉE

À COMPOSTER COMPOSTAGE BIODÉCHETS

RÊSTES DE PRÉPARATION DE REPAS, RÊSTES DE REPAS, SACHETS DE THÉ/FILTRES À CAFÉ ET VÉGÉTAUX EN PETITE QUANTITÉ

Ajouter 50% de matières sèches (broyer de végétaux) pour un bon compost

À TRIER DÉCHÈTERIES Accès avec badge

BOIS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS ET GRAVATS, ENCOMBRANTS, MÉTAUX, ÉLECTRONIQUES, MOBILIER, PILES, BATTERIES, DÉCHETS TOXIQUES ET JOUETS, COQUILLES D'HUITRES

1 Demandez votre badge au service déchets

UN DOUTE ?

Retrouvez toutes les règles de tri en téléchargeant gratuitement l'appli mobile **NOTRE HAUTE-SAINTONGE**

CONTACT 05 46 48 78 34 service-em@haute-saintonge.org
www.haute-saintonge.org

LOI AGEC : INTERDICTION DE JETER LES BIODÉCHETS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DEPUIS LE 1^{er} JAN. 2024

LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS

MATÉRIAUX

DEVENIR DU DÉCHET

Barquettes polystyrènes (Mix PS)

Cintres, pots de fleurs, cartons d'œufs en mousse, boîtiers pour appareils électroniques...

Boîtes de conserve et canettes en acier

Matériaux de construction, pièces automobiles, électroménager, emballages...

Boîtes de conserve et canettes en aluminium

Cadres de vélo, cadre de fenêtres, carters de moteurs...

Bouteilles / Barquettes / pots en plastique foncé (Q7 PET)

Bouteilles en plastique clair, fibre de polyester...

Bouteilles / Barquettes / pots en plastique foncé (Q8 PET)

Bouteilles en plastique opaque, fibre de polyester...

Bouteilles / Barquettes / Pots / Flacons opaques (PEHD)

Poubelles, arrosoirs, tuyaux, pots de fleurs, etc.

Briques alimentaires, papiers-cartons complexés

Papier hygiénique, essuie-tout

Cartonnettes, papiers-cartons non complexés

Cartons d'expédition et emballages, boîtes à chaussures...

Cartons bruns

Cartons ondulés

Films plastiques

Films alimentaires

Journaux-revues-magazines

Nouveaux journaux ou magazines, papiers bureautiques, etc.

Plastiques aluminium et aluminiums souples

Cadres de vélo, lampadaires de jardin, cadre de fenêtre, carter de moteur, nouveaux emballages en aluminium...

Plastiques souples (Mix PP)

Poubelles, arrosoirs, tuyaux, Pots de fleurs...

Verre

Bouteilles en verre

COMMÉMORATION

Cérémonie du 11 novembre 2024



C'est sous un très beau ciel bleu que la cérémonie du souvenir a débuté par l'éternel défilé au départ de l'ancienne mairie vers la place de la Victoire.

Nos élus des trois communes, les anciens combattants et leurs drapeaux, une délégation de gendarmes, nos pompiers, des élèves de l'école Jean Ferrat avec le directeur Kevin Francout, les membres du Conseil des Jeunes ainsi qu'une nombreuse participation citoyenne se sont rassemblés devant le monument aux morts.

La cérémonie a commencé par le Garde à Vous des pompiers et des gendarmes pour la montée de notre drapeau. Les allocutions du Président Jacky Gard et de Madame le Maire Brigitte Quantin ont débuté.

Tout d'abord le président a rendu un chaleureux hommage à nos poilus et aux soldats morts pour la France en Opération Extérieur et a une fois de plus insisté sur le devoir de mémoire à transmettre aux jeunes générations ainsi que sur le rejet des profanations de tous genres et des actes terroristes. Madame le Maire a rendu hommage à son tour à tous les morts pour la France et a eu une pensée particulière pour le Sergent Damien Buil, enfant de la Commune.

Lecture des noms de nos morts glorieux de 14/18 par le CMJ.



L'hommage a également été rendu à travers le dépôt de gerbes aux pieds du monument aux morts. Une gerbe a été déposée par les élèves de l'école élémentaire, du conseil municipal des jeunes, les anciens combattants d'Afrique du Nord, les OPEX, la municipalité.

Puis, après la minute de silence, la Marseillaise a été chantée par les élèves sous la direction du directeur.

Enfin, les autorités sont allées saluer les portes drapeaux et les délégations de gendarmes et pompiers accompagnées de la sono avec « La marche des soldats » de Robert Bruce.

Le président a pris la parole pour des remerciements à tous les intervenants pour la réussite de cette cérémonie du souvenir.

Les portes drapeaux ont rendu un dernier hommage à nos morts devant le monument.

Les anciens combattants et les membres honoraires se sont retrouvés salle Jules Ferry pour l'assemblée générale.



PROCHAINE CÉRÉMONIE : Commémoration des accords d'Evian le 19 mars à La Genétouze.

ÉDUCATION

Que se passe-t-il à l'école maternelle ?



Petit retour en arrière, en juin, tous les élèves de l'école ont pu partir 2 jours et 1 nuit à La Teste de Buch pour un séjour de mer.

Au programme : pêche à pied, observation des crabes, découverte d'un port, étude des petites bêtes de la litière et land art. Si ce séjour a permis de rendre concret plusieurs apprentissages commencés en classe, il était surtout, pour certains, la 1ère nuit passée loin de la maison. C'était

aussi, l'occasion de mettre son autonomie en marche et de vivre tous ensemble. Les élèves ont tous, été très courageux, et n'ont pas vu le temps passer.

La rentrée des classes a sonné en septembre. Nouvelle année, nouveaux projets. La semaine du goût a été réalisée avec les 3 classes autour de la couleur orange, avec la confection d'un gâteau à la citrouille et d'un autre à la carotte. Des ateliers de langage, de mathématiques et d'arts visuels ont été proposés aux enfants des 3 niveaux (Petite Section-Moyenne Section-Grande Section) et ouverts aux parents, pour des moments de partage. En décembre, l'école a été rythmée par Noël et ses festivités. Les élèves, grâce à la mairie, ont pu assister à une séance de cinéma, pour aller regarder le dessin animé « Le grand Noël des animaux ». Ils ont également été à un spectacle de

Noël, offert par l'inter-association. Enfin, deux matinées, proposant des ateliers arts visuels et de cuisine ont été réalisées au sein de l'école, avec la participation de parents volontaires.

Ouvrez-bien les yeux, le vendredi matin, il n'est pas rare de voir marcher d'un pas joyeux et décidé, les 65 élèves de l'école pour leur séance « d'école du dehors ». Ce projet continue pour la deuxième année sur le terrain, mis à disposition par la mairie, au bord de la rivière. Nous y poursuivons les apprentissages et les projets menés en classe. Au programme ? Observation de la nature, algorithmes avec des éléments proposés sur notre terrain, chasse aux formes géométriques, peinture traditionnelle ou peinture de boue, apprentissage des lettres, résolution de problèmes, langage...

C'est un temps fort dans la semaine de l'élève.

SAPEURS-POMPIERS

La Sainte Barbe, patronne des pompiers



© J.L. Blois

Le 4 Décembre, est peut-être pour vous une fête comme toutes les autres, mais pour nous, c'est la fête de notre Sainte Patronne, celle qui nous protège.

Nous, nous l'avons célébrée le Samedi 30 Novembre. Merci d'être venus si nombreux braver le brouillard pour honorer avec nous notre Sainte-Barbe. Merci d'avoir partagé notre moment de cohésion, de réflexion et de solidarité.

Ce jour là, nous nous sentons toujours inspirés par le courage et réfléchissons à la mission qui est la nôtre : protéger et servir, et cela renforce notre engagement à être là pour notre communauté, quel que soit le danger, même au péril de notre vie.

Cette journée a été aussi l'occasion de remettre médaille, galons ainsi que de nombres diplômes suite à la participation aux formations tout au long de l'année 2024 :

- Médaille d'honneur échelon bronze pour 10 ans de service: Baptiste HORREREAU
- Galons d'Adjudant : Benoît MIEN et Florian RESTOIN
- Galons 1^{ère} Classe: Maëva GANIVET et Jean-Luc ROULET
- Formateurs JSP : Valentin GANIVET, Baptiste HORREREAU

et Alexis LAFON

Nous avons terminé cette journée riche en événements par notre banquet, moment où nous avons partagé un repas en toute convivialité.

Nous n'oublierons pas de remercier à nouveau les commerçants et artisans qui ont contribué à l'élaboration de notre calendrier 2025.

Et surtout un GRAND MERCI à VOUS, vous qui nous réservez comme chaque année le plus grands des accueils lors de notre passage pour notre calendrier.

L'ensemble du Centre de Secours et le bureau de L'amicale, vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année ;

**PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES
BONNES FETES**



DATES À RETENIR :

- Lotos le 12 Avril et 4 Octobre 2025
- Bal des Pompiers le 19 Juillet 2025



© J.L. Blois



© J.L. Blois

FESTIVITÉS

ASA : Le marché de Noël a été une réussite complète



© P. Quévarec

Cette manifestation marquant la saison des fêtes de fin d'année a attiré énormément de monde tout au long des deux journées.

32 exposants (installés soit à l'intérieur du foyer municipal ou en extérieur), artisans, producteurs locaux et associations, ont offert une vitrine colorée de talents et de savoir-faire. Les visiteurs ont pu déambuler parmi les stands, découvrant des créations artisanales, des produits du terroir et des gourmandises qui ont ravi les papilles.

L'autre point fort du marché a été évidemment la patinoire, installée depuis trois années maintenant, et qui a attiré évidemment encore énormément de visiteurs.

La structure gonflable a fait le bonheur des plus jeunes, tandis qu'un atelier de maquillage a permis à chacun de se transformer en personnage féérique. Lioyo, caricaturiste tendre et bienveillant, est venu « croquer le profil » en quelques minutes de nombreux visiteurs. Retraite aux flambeaux, échassier lumineux, chants de Noël, spectacle de magie ont enchanté un public en fin de journée.

La magie de Noël a également été renforcée par la présence exceptionnelle du Père Noël pendant ces deux jours ainsi que la balade en calèche avec l'écurie d'Oline.

Bref, un week-end réussi où toutes les générations étaient présentes et où l'on est venu en famille se mettre dans l'ambiance de Noël.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué, une nouvelle fois, à ce que cette manifestation soit encore une réussite.



© P. Quévarec



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Notre prochaine AG aura lieu le 7 février 2025 à 19h30 salle Jules Ferry. Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour continuer à dynamiser notre commune.

Si vous voulez consacrer une partie de votre temps aux activités de l'association, vous êtes les bienvenus.

© P. Quévarec

NOËL ÉCOLO ET SOLIDAIRE

Retour sur une initiative qui a illuminé Saint-Aigulin pendant les fêtes



Cette année, Saint-Aigulin a vécu un Noël pas comme les autres, placé sous le signe de l'écologie et de la créativité collective. Grâce à une mobilisation exemplaire des bénévoles et de nombreux habitants, notre centre-bourg a été sublimé par des décorations uniques et artisanales.

Durant tous les dimanches du mois d'octobre et courant novembre une dizaine de personnes se sont réunies pour confectionner avec soin des ornements de fête : des décorations originales et écoresponsables, un petit train rempli de cadeaux, des sapins en bois, des rennes en bois, des couronnes de Noël, et un Père Noël géant, chacun créé avec amour et minutie. Chaque commerçant de la commune a également pu profiter d'une décoration personnalisée, rendant nos vitrines encore plus attrayantes et féeriques.

Les enfants des écoles maternelle et élémentaire ont également été de la partie. Ils ont participé avec enthousiasme à la décoration des sapins répartis devant les commerces de la rue principale, accompagnés par les services techniques de la commune qui ont assuré une installation parfaite. Tout était fin prêt pour le Marché de Noël organisé par l'ASA les 14 et 15 décembre dernier, ajoutant une touche magique à cet événement incontournable.

Malheureusement, la joie a été légèrement assombrie par le vol d'un grand sapin installé sur le rond-point, malgré la vigilance du Père Noël en pneus qui veillait sur les lieux. Toutefois, la magie de Noël a su rester intacte, grâce à l'engagement de toutes et tous.



Fort de ce succès, la municipalité donne déjà rendez-vous à ses habitants pour l'édition 2025. Cette initiative, qui a su réunir toutes les générations autour de valeurs de convivialité et de partage, promet de devenir une tradition incontournable de notre commune. Merci encore à tous les bénévoles, commerçants, enfants et services municipaux qui ont contribué à faire de ce Noël un moment inoubliable.



JOURNÉE DU PATRIMOINE

L'église Saint-Fort et son orgue



Pour la deuxième année consécutive, l'association des Amis de l'Orgue a participé aux Journées du Patrimoine. Elle met ainsi en valeur l'orgue mais aussi les monuments et l'histoire de notre commune.

Cette année, c'est Théophile Chomienne qui mit notre bel instrument en valeur. Christophe Métreau, guide conférencier professionnel quant à lui, nous a exposé l'histoire de Saint-Aigulin au cours des siècles en s'appuyant sur un diaporama.

Dans ce numéro du « petit-aigulinois » et grâce aux notes de Christophe vous allez pouvoir découvrir l'histoire de notre église.

L'église de Saint-Aigulin a subi au fil des siècles de nombreuses modifications où petites et grandes histoires se mêlent.

La première mention de notre église apparaît dans le cartulaire (titre de propriété) de l'Abbaye de Baignes en 1083. C'est en 1112 qu'elle se voit reçue en donation à l'Abbaye de Saint Martial de Limoges rattachée à l'archiprêtre de Chalais. Les guerres de Religion (1562-1598) n'épargnèrent pas l'église qui fut profanée en 1568.

Les travaux de réparation se succèdent durant les XV^e et XVI^e siècles.

En 1699, deux cloches furent installées. L'une d'elle fut réquisitionnée en 1793 et l'autre refondue en 1845 (le son qu'elle produisait ne s'entendant pas sur toute la commune).

A cette époque, l'orientation de l'église n'avait rien à voir avec celle que nous connaissons aujourd'hui. Elle était orientée Est-Ouest comme le représente le plan ci-dessous.

Le clocher fut endommagé par le « feu du ciel » en 1775.

En 1794, la tradition orale raconte la profanation de l'édifice (une jeune fille vêtue de rouge est retrouvée assise sur l'autel, on vit des animaux rentrer dans l'église et des chevaux boire dans les bénitiers). Par la suite, le pourrissement du plancher de la tribune, de la charpente, du clocher... provoquèrent la rédaction d'un arrêté municipal en 1860 interdisant l'accès de l'église.

Un local est alors mis à disposition du culte. C'est l'actuelle salle paroissiale qui fut ensuite tour à tour prison, chapelle et mairie.

En 1862, grâce à des subventions allouées par l'état et par la préfecture, le conseil municipal décida la construction d'une nouvelle église (c'est celle que nous connaissons aujourd'hui).

Le nouvel édifice se vit orienté Nord-Sud.

Le cimetière fut déplacé sur son emplacement actuel en 1835.

C'est en 1866 que les offices purent avoir lieu dans la nouvelle

église et que l'ancienne chapelle (actuelle salle Saint Fort) devint la mairie.

En 1919, monsieur Baudou, maire de Saint-Aigulin de l'époque, offrit une nouvelle cloche.

A l'intérieur de l'édifice, une travée de l'ancienne église est conservée. On peut y voir des nervures gothiques et des colonnes adossées datant du XV^e siècle ainsi que des traces de la tribune au-dessus de l'entrée et des boullins.

Des copies de tableaux de maîtres ornent les murs.

A l'extérieur, quelques décors romans au niveau des baies Nord et Sud subsistent ainsi que la porte côté Ouest datant de la fin du XVII^e siècle.

Le tympan sculpté par Réal del Sarté est posé en 1950



(Plan réalisé par l'association recherche historique de Saint Aigulin dans son livre « Histoire de Saint Aigulin en Double Saintongaise »)

LES BIENFAITS DE L'ART (BDA)



L'enjeu de l'association Les Bienfaits De l'Art (BDA) est double pour l'année 2025 : vous permettre d'acquérir des techniques artistiques et vous proposer des expositions d'artistes.

L'artiste de l'association, Pierre-Ivan Didry, propose des cours de dessins, de modelage. Il aborde les différentes techniques utilisées pour la peinture et le dessin. Ces ateliers donnent la possibilité de travailler les croquis, la peinture classique (portrait par exemple), les natures mortes, la peinture de paysage, la peinture abstraite...

La sculpture étant une de ses spécialités, l'artiste donne des cours de modelages et de volume dans l'espace avec la réalisation d'une œuvre. Une exposition des œuvres réalisées pendant les cours montre le travail fait pendant ces ateliers.

Un plus est également proposé dans l'atelier de sculpture métal : apprendre à souder, à assembler le métal. Le nombre de participants est restreint pour ces ateliers mais suivant les demandes, des cours pourront être programmés en plus de ceux prévus.

Au cours de l'année des expositions d'artistes sont prévues avec un moment important, en septembre, en collaboration avec l'association « La tournée des ateliers ». Pierre-Ivan Didry, ainsi que beaucoup d'autres artistes entre Libourne et Saint-Aigulin, ouvre son atelier et expose un ou plusieurs autres artistes pendant 10 jours.

Les cours, en raison de l'activité artistique de Pierre-Ivan Didry, ont lieu de début avril à fin juin. Un cycle de 12 cours vous est proposé pour chaque technique (dessin, peinture, sculpture). Pour les ateliers soudure, l'association vous propose de prendre contact avec elle.



BDA, 8 chemin de Bernier, 17360 Saint-Aigulin.
06 34 55 20 30 pour les cours et ateliers
06 95 50 26 82 : pour les expositions et des infos.
Mail : lesbienfaitsdelart@hotmail.com
<https://lesbienfaitsdelart.wixsite.com/bernier>

SERVICES À LA PERSONNE

Association Intermédiaire



Vouloir Insertion et l'Emploi

L'association A.I.E. a pour mission de faciliter l'insertion professionnelle de personnes sans emploi en les recrutant et en mettant leurs compétences à disposition des particuliers, dans le domaine des services à la personne, des collectivités, des associations et des entreprises.



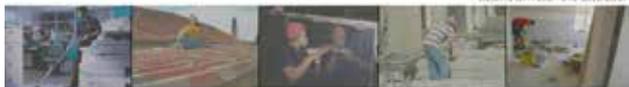
Vous êtes un particulier

Vous avez besoin d'une personne pour vous aider ou vous suppléer dans vos tâches ménagères ? **Faites appel à nous pour :**

- ★ Votre ménage, repassage ou l'entretien de votre linge
- ★ Des travaux d'entretien de votre jardin, coupe de bois
- ★ Ranger la cave ou le grenier, préparer ou effectuer un déménagement
- ★ La garde de vos enfants de plus de 3 ans, à votre domicile
- ★ La garde d'un animal (dans son nécessaire)
- ★ Une aide à domicile pour vous ou vos parents plus âgés
- ★ Le nettoyage de sépultures.
- ★ Etc...

Bénéficiez, en tant que particulier, d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50% des sommes qui nous sont versées*

*Article 192 B du CGI (2007) et 192 B bis (2018)



Vous êtes un professionnel

Vous avez un surcoût d'activité ? Un besoin de compléter, de remplacer ou d'augmenter votre effectif ? **Faites appel à nous !**

- Vous pouvons mettre à votre disposition des manoeuvres, des manutentionnaires ou des personnes pour un emploi qualifié et ceci sur un simple coup de téléphone
- Le salarié sélectionné, selon vos critères de compétences, se rendra sur le lieu de travail muni d'un contrat de travail
- Une facture sera adressée à l'utilisateur après avoir signé la feuille d'heures conjointement avec le salarié. Un bulletin de salaire accompagné d'un règlement sera remis au salarié

Nous vous déchargeons de toutes les tâches administratives et nous vous assurons des contrats en toute légalité.

Nous contacter :

MONTENDRE 05 46 49 29 66	JONZAC 05 46 48 14 01	MONTCLUYON 05 46 04 08 69	ST AIGULIN 06 03 31 32 54
-----------------------------	--------------------------	------------------------------	------------------------------



RECENSEMENT

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

- Il est également exigé pour passer le permis de conduire
- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal



KARATÉ CLUB : À VOS KIMONOS !



Malgré une fin de saison intéressante, l'entame de cette nouvelle saison est encore meilleure en termes d'adhérents, avec l'arrivée de nouveaux pratiquants. Grâce à la diversité ainsi qu'aux partages de notre activité, un regain de participants s'accroît régulièrement. Afin d'obtenir ce résultat, les membres bénévoles du bureau participent activement aux différentes animations. La section enfant et la section Body Karaté sont dans la continuité avec une vraie assiduité des participants. Nos jeunes pousses constituées d'anciens et de nouveaux karatékas est prometteuse. La section Body Karaté réunit un groupe mixte d'adultes de tous âges permettant de retrouver ou de découvrir pour d'autres, une activité physique associant le cardio-vasculaire l'assouplissement et la musculation. Cette façon de pratiquer le karaté en musique est d'avis de tous, un « bien être » pour les journées à suivre. Le dernier cours annuel s'est effectué avec l'ensemble des pratiquants suivi d'un goûter pour les enfants et d'un apéritif pour les adultes. Le début de saison débutera avec un stage karaté adultes tous grades les 18 et 19 janvier, et sera suivi d'un loto au mois de mars. Beaucoup d'autres manifestations auront lieu au cours du premier semestre 2025. Vous avez la possibilité de les consulter sur notre site internet (nommé ci-après), mais mieux que cela, rejoignez-nous à notre dojo pour vous inspirer de la bonne ambiance de l'association.

Vous pouvez aussi nous rendre visite pendant les cours.

Les horaires sont les suivants :

Le lundi 19h00-20h30 (karaté adulte traditionnel)

Le mardi 19h00-20h30 (Body Karaté)

Le jeudi 19h00-20h30 (Body Karaté)

Le vendredi 18h00-19h30(karaté enfant traditionnel)

Le vendredi 19h30-21h00 (karaté adulte traditionnel)

Renseignements : Toutes les informations sur notre site internet : <http://staigulin.karate.free.fr>

Ou Téléphone en soirée :

Christophe JONGES – Enseignant adultes/body :

05 46 04 93 400

Jean-Christophe LANDREAU – Enseignant enfants :

06 06 45 59 70

Les membres du bureau, le professeur, vous souhaitent à tous et à toutes une bonne et heureuse année 2025.

A bientôt.

ARHSA

Des activités variées en fin d'année 2024

Toujours soucieuse de faire connaître le patrimoine dans l'environnement plus ou moins proche, l'ARHSA organise chaque année une sortie du Patrimoine.

Pour cette année 2024, ce fut Issigeac en Dordogne, le jeudi 19 septembre. Une trentaine de membres de l'association ont rejoint, en voiture particulière, la cité médiévale. La visite guidée a permis de mieux comprendre l'importance de cette bastide où vivaient de nombreux artisans dès le XII^e siècle et où s'étaient installés les évêques de Sarlat au XIV^e siècle. Une belle après-midi ensoleillée, qui s'est terminée par un pot au « café de l'Europe » sur la place de l'Eglise.

Dans la même période l'ARHSA a participé, le dimanche 9 septembre, au forum des associations au foyer municipal de Saint-Aigulin. Ce fut un plaisir de rencontrer les responsables des autres associations et de voir le dynamisme de la vie associative dans notre commune.

Dernier point : le local que la Municipalité nous a attribué, au-dessus de la médiathèque, est prêt. Merci aux employés communaux qui ont aidé notre trésorier, Denis Cusentino, à déménager armoires, matériel et documents stockés depuis des années chez la présidente ou à la mairie. Bientôt nos réunions de bureau pourront y avoir lieu.

Cependant, c'est dans la salle Jules Ferry que se tiendra notre assemblée générale, au mois de février 2025, dans l'après-midi.

A tous, l'ARHSA souhaite de belles fêtes de fin d'année et présente ses vœux les meilleurs pour 2025.



L'ADMR TOUJOURS EN SERVICE



Cela fait 45 ans que l'ADMR œuvre dans le secteur, d'abord à Montlieu La Garde depuis 1979, avec un service d'Aides Familiales. Elle aurait fusionné en 1982 avec une autre ADMR situé à Saint Martin d'Ary, présidée par un certain M. RIGOU. À Montlieu-la-Garde, jusqu'en 2002, elle vient à Montguyon à la demande des élus du canton et, pour des raisons de place, revient à St Martin d'Ary. Enfin, c'est à St Martin d'Ary qu'elle va emménager pour être dans de nouveaux locaux plus grands et mieux adaptés à nos bénéficiaires.

L'ADMR c'est bien sûr l'aide à tous pour rester chez soi jusqu'au bout dans la mesure du possible. C'est d'abord prendre soin de la personne et de son cadre de vie, la stimuler et l'accompagner. Mais de plus en plus nos autorités et nos financeurs nous incitent à lutter contre l'isolement et à développer le loisir, la convivialité et le lien social. C'est de là qu'est parti d'ADMR en Goguette.

Tous les mois, dans une salle communale, est organisée une après-midi récréative avec goûter et animations et parfois une rencontre intergénérationnelle, avec les enfants d'une école (Chepniers, Bussac). Les intervenants vont chercher et ramènent les bénéficiaires, puis participent à l'animation. La préparation matérielle est assurée par nos bénévoles (décoration, courses, animation, rangement...) Et on papote, on chante, on danse, c'est gaieté et éclats de rire assurés !

Mais la politique de l'ADMR c'est aussi l'animation du territoire, dans le domaine social et solidaire. Pour nous c'est la Gratifieria chaque année en Octobre, alternative au 'tout jeter, tout acheter ». Elle est organisée à Montguyon en partenariat avec les autres associations Eco-citoyennes du secteur. La prochaine Gratifieria aura lieu les 11 et 12 octobre 2025.

Enfin l'ADMR c'est aussi, une quarantaine de salariés, sans qui rien ne pourrait se faire. Pour eux aussi, des efforts sont poursuivis pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. Ainsi les véhicules de service ou de fonction, au choix, sont passés, selon les négociations fédérales de Citroën à Peugeot, puis aujourd'hui à Renault avec des voitures hybrides, plus économiques : la prise en charge du carburant étant maintenue par l'employeur. Puis pour leur moral et leur détente, nos Assemblées Générales se terminent par un repas festif animé et chaque année, ils reçoivent un colis de Noël bien garni !

L'ADMR c'est ça et encore bien plus ! Il existe différents moyens de nous rejoindre : intervenants, clients, administrateurs et bénévoles visiteurs...

Nous vous attendons bientôt dans nos nouveaux locaux Rives du Mouzon !
Très bonne année à vous tous et à bientôt peut-être !
Toujours au service de tous sur notre secteur.

Bureau de Saint-Martin D'Ary : 05 46 04 45 97
Bureau de Saint-Aigulin : 05 46 70 09 97

L'ENSEMBLE DE LA DRONNE



L'Ensemble de la Dronne fête Noël !

Samedi 8 décembre l'Ensemble Vocal de la Dronne clôturait son année musicale par un concert de Noël dans l'église Saint-Fort de Saint-Aigulin. Pour l'occasion il partageait cette après-midi musicale avec la chorale Aquistriae de Guîtres.

Le large public présent a pu apprécier les deux choeurs.

La chorale Aquistriae de Guîtres ainsi que l'Ensemble Vocal de la Dronne ont su charmer l'auditoire autant par le choix des œuvres que par leurs interprétations.

C'est avec les mots traditionnels mais non moins sincères que l'Ensemble Vocal de la Dronne vous souhaite une belle année 2025 et émet le souhait de vous rencontrer encore nombreux lors d'un de ses prochains concerts.

LES AMIS DE L'ORGUE



L'Association des Amis de l'Orgue reçoit un tout nouveau chœur !

Le samedi 16 novembre, l'Association des Amis de l'orgue recevait le « jeune » chœur « Voix Réunies ». L'église Saint Fort résonna de chants sacrés allant du XVIème au XXème siècle.

Le public conquis par la maîtrise, l'harmonie et la subtilité de cet ensemble pu ainsi faire un immense voyage dans le temps de Josquin des Prés à Gabriel

ART, CULTURE ET LOISIRS

L'ACL Ateliers "papotage et bricolage"

En cette fin d'année, on a pu noter une super ambiance à l'Atelier de déco de Noël. Les adhérents et les bénévoles de l'ACL ont souhaité participer à l'embellissement de la rue Victor Hugo. Ils se sont réunis les mercredis après-midi à la salle de l'association et certains soirs chez la présidente. Les décors sont accrochés sur la façade de la salle A.C.L. et sur les escaliers de la médiathèque.

Toutes les décorations sont issues de matériel de récupération.

Un grand merci à tous les bénévoles et adhérents qui ont consacré leur temps, leur énergie et leur passion pour embellir notre village pour Noël.

L'association Art, Culture et Loisirs (A.C.L.) propose entre autres des ateliers "papotage et bricolage" tous les mercredis de 15h à 17h. Ces ateliers d'activités variées s'adressent aux adhérents et bénévoles, avec des niveaux allant de débutant à intermédiaire.

Le principe est simple : chaque participant vient avec ses idées, ses envies et choisit ce qu'il veut faire. Transmission et échange de savoir-faire, création de liens entre les généra-

tions – enfants et adultes peuvent se retrouver autour d'une même activité.

L'association propose aussi tous les mercredis de 14h à 15h (hors vacances scolaires) un atelier « spécial enfant » à partir de 10 ans.

Les enfants peuvent découvrir une grande passion à travers ces ateliers, ils apprennent pas à pas différentes techniques de base en activités manuelles : un excellent moyen de libérer leur imagination...

Alors à vos aiguilles, vos pinces et vos crayons... venez créer.

Types d'ateliers

- Textile et couture : tricot, crochet, couture
- Fabrication de bijoux : perles, macramé
- Ateliers Noël, Pâques, fêtes des mères et des pères, Halloween

Prochaines manifestations :

- Théâtre dimanche 13 avril – Théâtre des 2 Rivières
- Concert Eurochestries mardi 5 août à 20h30

Recette pour une année 2025 réussie : de la bonne humeur, une bonne santé et un zeste de réussite et de bonheur.



TENNIS CLUB

Ecole de tennis :

Le mercredi après-midi de 13h30 à 16 h 30 de septembre à juin.
Le président félicite petits et grands pour leur assiduité.

Bilan sportif de la saison du championnat régional Messieurs par équipe - Hiver 2024 et du championnat départemental Dames :

L'équipe « dames » termine à la 1ère place sur 6 équipes. Un grand bravo !

L'équipe « messieurs » termine à la 5ème place sur 6 équipes.

Félicitations à tous les joueuses et joueurs.

Les rendez-vous de l'année 2025 :

- Lotos : le 14 juin, 9 août, 6 septembre 2025
- Le tournoi d'été se déroulera du 1er au 14 juillet 2025 avec un tournoi seniors + un tournoi « jeunes » (11 et 12 ans)

Le président remercie l'équipe de bénévoles et tous ceux qui s'investissent pour contribuer au bon déroulement de l'association.

Le président et son bureau vous souhaitent leurs meilleurs vœux de bonne année 2025 !

Albert Sandré



DON DU SANG

C'est le lundi 25 novembre, que le Docteur Jardel et son équipe de l'EFS de Saintes, sont venus afin de procéder à la quatrième et dernière matinée de collecte de sang au titre de l'année 2024.

À cette occasion 60 personnes ont été candidates au don de sang dont 1 nouveau ce qui a permis de récolter 56 poches de sang. Bien que ces chiffres ne constituent pas un record ils n'en demeurent pas moins bons. Nous espérons pour 2025 une plus grande fréquentation et surtout plus de poches de sang prélevées. Afin de réussir cet objectif, nous espérons qu'au travers des interventions qu'il est prévu que nous réalisons dans les écoles primaires de La Clotte et Saint Aigulin celles-ci nous amènent de nouveaux donneurs.

Nous souhaitons adresser nos sincères remerciements aux enseignants qui nous ont accueillis dans leur école pour sensibiliser les élèves à l'importance du don de sang. Ces échanges sont toujours enrichissants et permettent de semer des graines de solidarité dès le plus jeune âge.

Concernant le collège, nous avons été informés que notre demande d'intervention n'a pas pu aboutir cette année, Monsieur le Principal estimant que les élèves de 4e et 3e étaient peut-être encore jeunes pour aborder ce type d'intervention. Nous respectons pleinement cette position et comprenons que chaque établissement s'organise en fonction de ses priorités pédagogiques et de la sensibilité de ses élèves.

Nous en profitons donc pour remercier Mme la Présidente des parents d'élèves, qui a relayé notre démarche lors d'un conseil d'administration. Son implication témoigne de l'importance accordée au dialogue entre les différents acteurs de la communauté éducative. Nous restons bien sûr disponibles pour échanger à nouveau sur ce sujet dans l'avenir, afin d'explorer ensemble les possibilités de collaboration.

Pour 2025 il est également programmé 4 collectes de sang les 10 février, 26 mai, 22 septembre et 24 novembre. Autre date importante à noter sur vos agendas le samedi 22 mars à Boscamnant où se tiendra notre assemblée générale.

Les membres du Conseil d'Administration de votre ADSB souhaitent à tous les donneurs actifs et anciens ainsi qu'à leurs familles une bonne et heureuse année 2025



EFSS
Établissement Français du Sang
Le don de sang sauve des vies

DON DE SANG
Privilégiez le rendez-vous !

SAINT-AIGULIN
Foyer Municipal
Place Jean Mermoz
10 février 2025
de 8h30 à 13h

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE

ASTEUR POKER CLUB



Une Équipe de Passionnés qui Brille au Championnat de la Ligue Française de Poker

Bien que composée de seulement neuf membres, notre équipe se distingue par sa passion et son engagement dans l'univers compétitif du poker. Ce club, qui a su créer une véritable communauté autour de ce jeu de stratégie, a récemment fait parler de lui grâce à ses performances remarquables lors du championnat de la ligue française de poker.

Le poker, souvent considéré comme

un simple jeu de hasard, est désormais reconnu comme un "mind sport" au même titre que les échecs au niveau mondial. Cette reconnaissance témoigne de la profondeur stratégique et de la complexité psychologique inhérentes à ce jeu. Les membres du club, en véritables stratèges, ont su mettre à profit leurs compétences pour rivaliser avec les meilleurs joueurs de la ligue.

Les 3 meilleurs joueurs du club se retrouvent aux 2^e - 13^e - 15^e places sur un total de 88 joueurs au classement général. Tout reste encore à faire sur les 4 prochaines tournois.

Le club, qui se réunit tous les jeudis et un vendredi sur deux à partir de 19h00 (salle du kayak) pour des sessions d'entraînement et des tournois amicaux, est également un lieu d'échanges et de convivialité. Chaque adhérent, qu'il soit novice ou joueur confirmé, y trouve sa place et peut progresser à son rythme. Le club s'efforce de créer un environnement inclusif où chacun peut partager sa

passion pour le poker et apprendre des autres.

Pour ceux qui souhaitent rejoindre cette aventure passionnante, il est encore possible d'intégrer le club. Que vous soyez un joueur aguerri ou que vous souhaitiez découvrir les subtilités du poker, le club ouvre ses portes à tous les amateurs de ce sport.

Avec une première performance et une petite communauté soudée, Asteur Poker est bien plus qu'un simple groupe de joueurs. C'est un véritable tremplin pour ceux qui souhaitent se lancer dans le monde du poker et vivre des moments de compétition, tout en cultivant des liens d'amitié durables. Les passionnés de poker peuvent donc se tourner vers cette équipe prometteuse, prête à relever de nouveaux défis et à poursuivre son ascension dans l'univers du poker français.

Renseignements :
asteurpokerclub@gmail.com
📍 Asteur Poker Club St Aigulin

CHEERLEADER CHEER



L'association des Cheerleader Cheer a vu le jour le 31 juillet 2024 à Saint-Aigulin lors d'une assemblée générale constitutive. Notre association a pour objectif de faire connaître la discipline du Cheerleading aux alentours de Saint-Aigulin et de développer la pratique de la Majorette Moderne.

Le Cheerleading est une discipline importée des États-Unis, alliant principalement gymnastique, danse, portés, agilité, coordination et esprit d'équipe dans des chorégraphies sportives intenses.

La Majorette Moderne pratiquée au sein du club comprend la pratique du bâton, des pompons, de la canne major et du bâton de flammes pour les plus téméraires, dans des chorégraphies sportives alliant principalement, grâce, rigueur, synchronisation et technique.

Notre association est affiliée à l'Association des Majorettes Française (AMF) afin de pouvoir accéder à des stages ainsi qu'au championnat de France, en Majorettes et en Cheerleading.

Actuellement en préparation pour le championnat de France 2025 qui aura lieu à Saint-Afrique en Occitanie le week-end du 18 Avril 2025, nous cherchons des fonds pour que nos tenues soient prêtes pour cet événement. Pour cela nous vous invitons à profiter de la vente de gâteaux sur le marché de Saint-Aigulin les samedis matin (de 8h à 13h) le 18 janvier, 22 février et 22 mars ainsi que notre loto prévu le samedi 8 février 2025 au foyer municipal de Saint-Aigulin à 20h30 !

Nous serons également ravies de vous accueillir pour découvrir nos disciplines lors de séances d'essais les mercredi, vendredi ou samedi sur rendez-vous avec Mme Lisa-Rose Geron, Présidente et Coach de l'association.

Vous pouvez nous joindre sur son numéro : 06 18 33 18 63 ou depuis notre page Facebook « Les Cheerleader Cheer de Saint-Aigulin », nous sommes aussi sur Snapchat « lescheerleaderc ».

N'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux sociaux et à partager avec vos amis !
Au plaisir de pouvoir vous faire découvrir une nouvelle discipline !

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette année 2025 !

ASSOCIATION DE PÊCHE

Malgré une ouverture de la truite 2024 difficile, avec un niveau d'eau très élevé qui a limité les prises, notamment sur la Dronne, la saison s'est bien passée avec un débit d'eau qui est resté correct.

Pour cette nouvelle saison 2025, nous espérons des conditions plus favorables pour permettre aux pêcheurs de profiter des versements de truite. Pensez à votre votre carte de pêche soit chez Hugues notre dépositaire, soit sur Internet auprès de la fédération départementale de pêche.

L'ensemble du bureau de l'APPMA vous souhaite à toutes et à tous de belles prises et vous adresse ses meilleurs vœux

CARTES de pêche 2025

Cartes ANNUELLES (du 1er janvier au 31 décembre 2025)

- INTERFÉDÉRALE** — 112 €
 - Valide dans 91 départements.
 - A partir de 18 ans
- Personne MAJEURE** — 86 €
 - Valide uniquement en Charente-Martin
 - A partir de 18 ans
- Personne MINEURE*** — 26 €
 - Valide dans 91 départements.
 - Pour les jeunes de 12 ans à moins de 18 ans
- DÉCOUVERTE Femme** — 41 €
 - Valide dans 91 départements.
 - A partir de 18 ans
 - Pêche à une seule canne
- DÉCOUVERTE - de 12 ans*** — 7 €
 - Valide dans 91 départements.
 - Pêche à une seule canne

*Âge réel au 1er janvier 2025

Cartes PONCTUELLES

- HEBDOMADAIRE** — 36 €
 - Valide pendant 7 jours consécutifs
 - Valide dans 91 départements
- JOURNALIÈRE**
 - du 1er janvier au 30 juin — 20 €
 - Valide une journée
 - du 1er juillet au 31 décembre — 12 €
 - Valide uniquement en Charente-Martin

www.peche17.org 05.46.91.98.79

LA BOULE AIGULINOISE

L'association a tenu son assemblée générale le 11 octobre 2024 et procédé à l'élection du bureau pour 2025 :

Président : Guy Godelu
Vice-Président : Jérôme Boudessouille
Trésorier : Alain Aubier
Vice-trésorier : Dominique Souc
Secrétaire : Jérôme Boudessouille
Secrétaire adjoint : José Chagnaud
Entretien général : Jean-Louis Anglade et Yannick Arnaud

La saison « pétanque » débutera au printemps 2025 avec deux concours ouverts à tous publics à l'occasion de la fête de printemps et de la fête d'automne,

Le Président
G.Godelu

ADMINISTRATION

● ADMR SAINT-AIGULIN

Mme Élodie TAILHADE - 58 rue Victor Hugo
 Permanence à Saint-Aigulin : **05.46.70.09.97**
 Lundi et vendredi de 14h à 16h30
 Permanence à St-Martin d'Ary : **05.46.04.45.97**
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h
 Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

● ASSEDIC

www.assedic.fr et le 3949

● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30
 Point Internet : Visio accueil
 Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

26 avenue Foch - 17500 JONZAC
05.46.48.00.05
 t017029@dgfip.finances.gouv.fr

● CONCILIATEUR

Monsieur François HERNANDEZ
 Permanence tous les 2^es mercredi de chaque mois entre 9h et 12h à Montguyon.
 Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

● MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE

Votre conseillère : Mélanie AUDUREAU
05 46 49 01 79 / 06 07 78 89 86
 Courriel : maudureau.ml@haute-saintonge.org
 ou contact.ml@haute-saintonge.org
 Rendez-vous : Siège à Jonzac : **05 46 48 58 10**
 ou Antenne de Montguyon : **05 46 86 47 07**

● M.F.S (Maison France Services) :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**
 Permanences : CPAM - Pôle Emploi
 CAF - Mission locale - MSA
 Permanence des finances publiques :
 le lundi matin de 9h à 12h sur RDV

● MAISON DES SERVICES :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**
 Cartes d'identité / passeport : **06.72.93.55.73**
 Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
 Mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

● SÉCURITÉ SOCIALE :

• C.P.A.M.

4 rue René Cassin - 17114 Saintes
 Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

• MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

● SERVICE SOCIAL

Permanence sur Saint-Aigulin
 SUR RDV UNIQUEMENT au **05.46.49.27.77**

● V.I.E.

Antenne de Saint-Aigulin :
 58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**
 Conseillère en insertion : Marie-France GUENON
 Antenne de Montguyon :
 32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

VIE PRATIQUE

● CABINET DENTAIRE

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry
05.46.48.37.67

● CABINETS INFIRMIERS

Mme CABON Christelle, MM. CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie
 44 avenue de Saintonge **05.46.48.06.58**
 Soins au cabinet sur rendez-vous
 Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène
 2 place Jules Ferry **06.31.18.88.15**
 Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

● CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE

Mme DENOUVION Léa et TORCQ-BLANC Marie
 Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
05.46.04.88.25 - sur rendez-vous

● CABINET MÉDICAL

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Dr PETTES Sandrine **05.46.04.88.11**
 Dr BOUMAZZOUGH Abdelaziz **06.23.14.12.65**
 Dr VERGÉ Dominique **09.73.05.72.72**

● DIÉTÉTICIENNE-NUTRITIONNISTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Mme Léa BURDINSKA - **06.10.08.39.19**

● KINÉSITHÉRAPIE

Mlle SZÁNTÓ Andréa et Clémence BRIERE
 3 rue Victor Hugo **05.46.04.80.29**

● HYPNOLOGUE / THÉRAPEUTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Sandrine DASPET **06.33.48.63.51** sur RDV

● MÉDECINS DE GARDE

05.46.27.55.20 - Urgence seulement, faites le 15

● OSTÉOPATHIE / OSTÉOPATHE

Mlle SZÁNTÓ Andréa
 3 rue Victor Hugo **06.45.76.59.18**

● POMPES FUNÈRES

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**
 QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

● PUÉRICULTRICE

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

● SANTÉ À DOMICILE

Service de Soins à Domicile
 17270 Saint-Martin-d'Ary : **05.46.04.52.26**

● SECOURS CATHOLIQUE

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h
 et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h
 Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

● SOPHROLOGUE

Mme HUOT Delphine - **06.62.26.33.38**

● TAXI - AMBULANCE

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.
 Gérant BONDU Patrick **05.46.04.80.36**

● TAXI

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS
05.46.04.83.17 ou **06.70.12.84.65**

● VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge
 Docteurs COENEN Katrien, DE WEEER Koen
 et MASSONI Sabrina - **05.46.04.83.66**

NUMEROS UTILES

● GENDARMERIE

Montguyon : **05.46.04.10.13**
 Saint-Aigulin : **05.46.04.80.03**

● AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30
 et de 14h à 17h
 Les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30

● CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme Catherine QUEILLE
 Permanence 2^e mardi du mois à Montguyon
 de 8h30 à 12h - RDV à prendre en mairie
 au **05.46.86.47.17**
 et à Montendre de 13h30 à 17h
 RDV à prendre en mairie au **05.46.49.20.84**

● POMPIERS

Faites le 18. - Portable le 112

● S.O.S. Essaims

- Léger Destruction Montguyon - **06.60.05.71.03**
- Claude Gombaudo Le Fieu - **06.09.79.01.90**
- X'TREME La Roche-Chalais - **06.88.38.43.55**

Prestation couverte par la cotisation communale pour l'ensemble des habitants de la commune.

● DÉRATISATION

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais
 Tél. : **05.53.91.46.09**

● DÉCHETTERIE

Du mercredi au samedi
 De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
 Tél : **05.46.70.43.64**

PHARMACIES



PHARMACIE FORT

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin
 Tél : **05.46.04.80.32**

PHARMACIE LEVRAUD Guillien

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon
 Tél : **05.46.04.10.06**

PHARMACIE BONICHON

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais
 Tél : **05.53.91.42.47**

PHARMACIE DES REMPARTS

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye
 Tél : **05.53.90.42.08**

PHARMACIE AMAROT

Le Bourg - 17270 Cercoux
 Tél : **05.46.04.71.28**

PHARMACIES DE GARDE :

www.3237.fr

Gratuit



AGENDA

Les dates ci-dessus, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

FÉVRIER 2025

Samedi 1^{er} : Goûter des aînés
Foyer municipal à 13h30

Vendredi 7 : Asemblée Générale de l'ASA
à la salle Jules Ferry à 19h30

Samedi 8 : Loto des Cheerleader Cheer
au Foyer Municipal

Lundi 10 : Don du Sang
au Foyer Municipal de 8h30 à 13h

Samedi 15 : Loto Guy Epaud
au Foyer Municipal

Samedi 15 : Théâtre : Duo d'âge moyen,
La Farce tranquille
au Théâtre Tony Poncet à 20h30



Samedi 22 : Loto des Anciens Pompiers
au Foyer Municipal

MARS

Samedi 1 et Dimanche 2 : Loto du Football
au Foyer Municipal

Samedi 8 : Loto du Karaté Club
au Foyer Municipal

Samedi 8 : Loto du Collège
au Foyer Municipal

Dimanche 22 : Théâtre : Plans d'enfer
par la Troupe Nepomucène
au Théâtre Tony Poncet à 20h30

Dimanche 22 : Théâtre : Plans d'enfer
par la Troupe Nepomucène
au Théâtre Tony Poncet à 20h30

Samedi 22 : Carnaval
dans les rues de la commune

Samedi 28 : Loto du Comité des fêtes
au Foyer Municipal

AVRIL

Samedi 5 : Théâtre : Diagnostic réservé
par la Troupe Pomerol
au Théâtre Tony Poncet à 20h30

Samedi 5 : Loto École Élémentaire J. Ferrat
au Foyer Municipal

Samedi 5 : Concert
en l'église Saint-Fort à 20h

Samedi 12 : Loto des Pompiers
au Foyer Municipal

Dimanche 13 : Théâtre des 2 Rivières
au Théâtre Tony Poncet à 14h30

Dimanche 13 : 28^e Bourse VW
au Gymnase (avenue Jean Moulin)
toute la journée
organisée par Les Hotlows

Samedi 19 : Loto de l'ASA
au Foyer Municipal

Samedi 27 : Foire de Printemps
au Théâtre de Verdure – toute la journée
organisée par l'ASA



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

LALANNE Julia, Nola
née le 19 Septembre 2024

PIQUET Sacha, Yan
né le 6 Décembre 2024

BIZZOTTO Eliot, Sohan
né le 7 Décembre 2024

MARIAGES

NÉANT

DÉCÈS

BOURG Claude, Joanes, Marie
décédé le 31 Aout 2024
à l'âge de 83 ans

HUE Rolande, Jeanne, Rachel mariée JOREL
décédée le 8 Septembre 2024
à l'âge de 85 ans

LAGARDE Elie, Eugène
décédé le 12 Octobre 2024
à l'âge de 93 ans

CONTE Christian
décédé le 29 Octobre 2024
à l'âge de 70 ans

BILLON Arlette, Bernadette veuve RUGEL
décédée le 15 Novembre 2024
à l'âge de 88 ans

BLONDEL Lilian, Olivier
décédé le 14 Décembre 2024
à l'âge de 21 ans

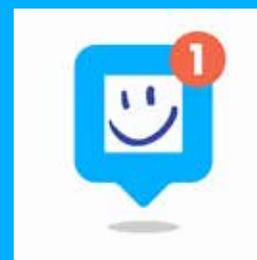
LES MESSES

Tous les dimanches et fêtes de l'année,
messe à 10h30 à Saint-Aigulin en l'église Saint-Fort

Tél. : **05.46.04.80.50**

Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr

Blog : paroissessaintaigulin.com



Retrouvez toutes
les informations
et alertes de la mairie
sur PanneauPocket